



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**portant sur la demande de défrichement faite par la société VALECO en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol**

**COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-BALSON**

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de SAINT-LEGER-DE-BALSON du **lundi 21 mars 2022 au mardi 19 avril 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de défrichement faite par la société VALECO en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de cette commune, au lieu-dit «Castelnau de Cernes» . La surface totale à défricher est de 26,46 ha.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société VALECO située au 188 rue Maurice Béjart, CS 57392, 34184 MONTEPELLIER Cedex 4. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Simon LAVAUD, chef de projets, à l'adresse mel : [simonlavaud@groupevaleco.com](mailto:simonlavaud@groupevaleco.com) ou par téléphone au n° 06 31 57 39 25.

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant la demande de défrichement avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire, à la mairie de SAINT-LEGER-DE-BALSON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

La commissaire enquêtrice, Madame Céline PADIAL, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-LEGER-DE-BALSON pour recevoir les observations, le :

- lundi 21 mars 2022 de 9h00 à 12h30,
- jeudi 7 avril 2022 de 13h30 à 17h00,
- mardi 19 avril 2022 de 13h30 à 17h00

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an, à la Mairie de SAINT-LEGER-DE-BALSON, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de défrichement déposée par la société VALECO.